



COOPÉRER EN AGRICULTURE : QUELQUES EXEMPLES INSPIRANTS CHEZ NOS VOISINS FRANÇAIS

Les raisons pour coopérer en agriculture ne manquent pas, mais pour construire un projet, il faut imaginer des solutions adaptées à chaque situation. Pour cela, rien de tel que de s'inspirer des expériences d'autres agriculteurs qui ont fait le choix de la coopération. Il y a un an, nous partions ainsi à la rencontre de plusieurs coopératives et formes de coopération en France, lors d'un voyage d'étude qui avait rassemblé une délégation FWA-UAW-FJA ainsi que des représentants d'organisations rurales d'Asie du Sud-Est. Retour sur quelques coopératives visitées en mai 2017 et sur quelques-unes de leurs spécificités.

Prendre en charge les risques de la commercialisation

La coopérative « Prim'Allia » (Hauts de France) a été créée en 1982 par des agriculteurs qui ont décidé de mettre leurs moyens en commun pour développer une alternative aux céréales, qu'ils cultivaient alors, mais qui étaient peu adaptées aux sols sableux de la région et donc peu rémunératrices. Ils se sont alors dotés d'équipements communs pour la production, la récolte et le lavage de légumes et pommes de terre. La coopérative s'est développée au fil des ans et regroupe aujourd'hui 150 agriculteurs. Elle commercialise près de 300.000 tonnes de légumes et pommes de terre à destination de l'industrie. Des contrats spécifiant les prix sont passés par la coopérative avec les acheteurs, ce qui assure aux



« En tant qu'agriculteur, il faut assumer le risque du rendement, mais pas celui du prix. »

membres une prévisibilité et une stabilité de leurs revenus. Les risques de commercialisation sont ainsi pris en charge par la coopérative. Comme le dit le président, Pierre Klein « le métier d'agriculteur, c'est accepter de gérer certains risques et en refuser d'autres. Il faut assumer le risque du rendement, mais pas celui du prix ».

La recette du succès : un projet commun bien défini + un dialogue permanent + l'équité entre les membres

Pierre Klein, président de la coopérative « Prim'Allia »

Selon le président de la coopérative Pierre Klein, il s'agit avant tout de bien définir ce qu'on souhaite faire et ce qu'on ne souhaite pas faire ensemble. Selon lui, le projet commun, l'ou objet social, doit toujours rester aux mains des agriculteurs membres et, s'il évolue, il faut que tous soient d'accord. Pour cela, il faut que les membres s'impliquent dans la structure pour s'assurer que les choix pris servent bien l'objectif commun défini ensemble. La direction et les employés sont là pour faire aboutir ce projet. Un dialogue permanent est également essentiel et, même si cela prend du temps, il juge que ce temps investi est ensuite gagné en efficacité. Dernier élément pointé par le président : l'équité. L'équité n'est pas l'égalité absolue, il s'agit selon le président d'assurer que chacun récolte les fruits de son travail en payant les coûts qui lui sont propres. Les problèmes que pose ce partage proportionnel doivent pour cela être résolus au cas par cas.

La gestion collective

Georges Latapie, membre fondateur du GAEC « Les Barrières »

Pour ces agriculteurs, le fait d'être nombreux dans le GAEC est un avantage, cela permet de partager les contraintes administratives, mais aussi les doutes et les craintes. L'organisation en GAEC a également permis d'introduire une certaine souplesse pour la gestion du travail : lorsqu'il faut s'absenter de la ferme ou que l'on tombe malade, un autre associé peut prendre le relais. L'une des clés du succès : « Ne pas être trop rigides, sinon ça ne marche pas ! » nous disent les associés. Et une gouvernance égalitaire : tous les choix stratégiques sont faits par l'ensemble, au consensus.

S'équiper en matériel innovant, mais pas seulement

La CUMA « La Croix au Bois » (Hauts de France), créée en 1948 par 5 agriculteurs, compte aujourd'hui 54 exploitations membres. La CUMA permet à ses membres d'être équipés en machines très performantes et innovantes. Mais la coopérative leur rend aussi de nombreux autres services, grâce notamment à l'emploi de 2 salariés et l'acquisition d'un hangar collectif : préparation des sols, semis, fertilisation, transport et stockage des produits. Les salariés jouent ainsi un grand rôle dans la CUMA, « ce sont eux qui font le lien entre les agriculteurs », explique Philippe Trache, président de la CUMA. Pour organiser l'utilisation des machines, la CUMA fonctionne



« Le travail en commun permet de dégager du temps »

avec un calendrier partagé, qui sera bientôt électronique. Les membres de la coopérative envisagent même de nouveaux projets collectifs pour la CUMA, tels que des activités de transformation ou le développement de la biométhanisation.

Améliorer la gouvernance grâce à un statut d'« administrateur stagiaire » et des groupes de travail thématiques

Philippe Trache, président de la CUMA « La Croix au Bois »

Pour favoriser l'engagement des membres dans le CA, un statut d'« administrateur stagiaire » a été créé afin d'initier chacun à la gestion de la coopérative. Les administrateurs stagiaires participent aux débats du CA, sont soumis à la règle de confidentialité, mais ne votent pas. Cela permet d'initier chacun à la gestion de la coopérative. Certains par la suite vont apprécier cette responsabilité et souhaiter s'engager dans le CA. Pour faciliter la gouvernance de la CUMA, des groupes de travail thématiques ont été créés (« GT récolte » par exemple), chaque groupe étant chargé de faire des propositions sur le thème qu'il suit. C'est ensuite le CA qui statue sur ces propositions.

Mutualiser le travail, les investissements et les revenus

Le GAEC « Les Barrières » (Lot, France) est né en 1995 lorsque 3 exploitations ont décidé de s'associer au sein d'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun afin d'investir dans un bâtiment commun pour leurs vaches laitières. Le GAEC compte aujourd'hui 6 associés avec 300 ha (l'essentiel en prairies) et de nombreuses productions animales : 150 vaches laitières, 80 vaches allaitantes, 50 truies, 450 brebis, 1500 canards prêts à gaver. Si les quelques cultures sont gérées ensemble, chaque producteur a sa propre spécialité. Les associés ont opté pour une répartition égalitaire et un revenu identique pour chacun : chaque associé a apporté un capital équivalent et fait le même nombre d'heures chaque jour. Ainsi, tout est mutualisé au sein du GAEC, y compris



« À deux, on risque le divorce, mais à 5-6, on arrive toujours à communiquer ! »

les pertes : si une production est en difficulté (crise laitières par exemple), les autres activités compensent. Par ailleurs, chacun est garant de l'emprunt commun (caution solidaire). Les terres appartiennent au GAEC (le GAEC a acheté les terres de chaque associé), ce qui facilite la transmission de cet outil de production aux jeunes et permet une pérennité sur le territoire.

→ Retrouvez le compte-rendu complet du voyage d'étude sur le site du CSA, rubrique « Voyages d'étude » : www.csa-be.org